Lettre n° 24 de Mgr Lefebvre aux Amis et Bienfaiteurs de la FSSPX de mars 1983

Publié le 7 mars 1983
Mgr Marcel Lefebvre
5 minutes

Chers Amis et Bienfaiteurs,



ous avez sans doute appris la nouvelle du décès de notre cher Père Barrielle survenu dans les premières heures du 1 jour de mars. Saint Joseph, pour lequel il avait une grande dévotion, est venu le chercher. Il était dans sa quatre vingt sixième année. Il tenait une grande place dans les cœurs de tous les membres de la Fraternité, aussi son départ nous laisse tous orphelins. Mais sa tombe demeure à Ecône et nous sommes certains qu'il obtiendra de nombreuses grâces à tous ceux qui continueront de s'adresser à lui. Nous recommandons l'âme de ce vaillant serviteur de Dieu à vos prières.

Y a-t-il du nouveau dans les relations avec Rome ? Cette question m'est sans cesse posée au cours de mes voyages.

Or il me semble pouvoir dire qu'il y a en effet une étape importante qui est franchie, d'autant plus importante qu'elle l'a été non seulement pour nous mais aussi pour les prêtres de Campos du Brésil.

En effet c'est la première fois depuis les échanges de vues avec Rome que le Vatican parle de laisser la liberté aux prêtres de célébrer la Messe d'avant le Concile, tandis que jusqu'à présent, sans affirmer que la Messe de Saint Pie V était interdite, on voulait nous obliger à adopter la Messe nouvelle, en affirmant comme le Cardinal Baggio l'a fait publiquement aux prêtres du diocèse de Campos, qu'il était impossible qu'on revienne à la Messe ancienne et donc qu'il fallait adopter la nouvelle, que l'ancienne était périmée.

On nous accusait de désobéissance, de diviser l'Eglise. Or voici qu'aussi bien aux prêtres de Campos, qu'à la Fraternité et même à l'Eglise universelle, on donnerait la liberté de célébrer la Messe ancienne pourvu que l'on reconnaisse que la nouvelle Messe est légitime, catholique et qu'on ne détourne pas les fidèles d'y prendre part.

Il est évident qu'il s'agit là d'une attitude nouvelle, beaucoup plus conciliante, mais qui est assortie d'une condition que les prêtres de Campos ont déjà rejetée, à juste titre. Si nous devons considérer la Messe nouvelle comme ayant les mêmes titres que l'ancienne, pourquoi ne l'avons-nous pas adoptée et pourquoi continuer à célébrer l'ancienne ? Les motifs qui nous ont fait supporter une dure et injuste persécution seraient donc futiles ! Un attachement folklorique au passé ! Alors que nous ne cessons d'affirmer : la nouvelle Messe a été faite en collaboration avec des protestants et pour leur plaire ; elle a toujours une définition protestante et elle fait des protestants. Ce sont là des motifs plus que suffisants pour ne pas lui conférer les titres réservés à la Messe catholique de toujours, quels que soient les rites.

Il nous reste à persévérer dans la prière pour que cette condition soit supprimée et que de même que Rome demande le retour au catéchisme du Concile de Trente, elle encourage au retour à la Messe du Concile de Trente. C'est le seul moyen de mettre un terme à la destruction de l'Eglise et de la foi catholique.

Une deuxième question nous est désormais posée : Que pensez-vous du nouveau Droit Canon ?

Nous sommes malheureusement obligés de répondre que, malgré certaines modifications utiles, l'esprit qui a présidé à cette refonte générale est le même que celui qui a inspiré le changement des livres liturgiques, des catéchismes et de la Bible. La Constitution apostolique qui présente le nouveau Droit Canon le dit explicitement à la page XI de l'édition vaticane : « L'ouvrage, qu'est le Code, concorde parfaitement avec la nature de l'Eglise, surtout telle qu'elle s'est proposée par le Concile Vatican IL Bien plus, ce nouveau Droit peut être conçu comme un effort pour exposer en langage canonique cette doctrine c'est-à-dire l'Ecclésiologie conciliaire… Les éléments de cette Ecclésiologie sont les suivants : Eglise = peuple de Dieu ; autorité hiérarchique = service collégial ; Eglise = communion ; enfin l'Eglise et son devoir d'œcuménisme. ».
Voilà bien autant de notions ambiguës, qui vont permettre aux erreurs protestantes et modernes d'inspirer désormais la législation de l'Eglise. C'est l'autorité du Pape et des Evêques qui va en souffrir, c'est aussi la distinction du clergé et du laïcat qui s'amenuise, c'est le caractère absolu et nécessaire de la foi catholique qui s'atténue au profit de l'hérésie et du schisme, et les réalités fondamentales du péché et de la grâce qui s'estompent.
Ce sont autant d'atteintes dangereuses pour la doctrine de l'Eglise et pour le salut des âmes.
Prions pour que ce nouveau Droit n'entre jamais en vigueur.

*

* *

Depuis la dernière lettre, 6 jeunes diacres ont été ordonnés prêtres, 55 jeunes gens ont rejoint nos 4 Séminaires ; c'est l'Amérique du Sud qui est en nette progression, d'où la nécessité de poursuivre la construction du grand Séminaire.
Nous comptons sur 13 nouveaux jeunes prêtres pour le 29 juin, sans compter ceux qui ne viennent pas de la Fraternité. Il faudrait en ordonner le double ou le triple pour répondre à toutes les demandes.
Que Dieu nous vienne en aide et vous bénisse par l'intercession de la Vierge Marie et de saint Joseph.
+ Marcel LEFEBVRE
le 7 Mars 1983

Page précédente			Page suivante